



MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ

(Loire – 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**29/04/2026 - 19 heures**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22/04/2026

**Présents** : Mme Christelle MASSON, Maire, Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR, 1<sup>ère</sup> adjointe, Monsieur Laurent GRIOT 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame MOULIN Marie-Agnès, Madame Claudie NIGON, Monsieur William GOURBIERE, Monsieur Thomas GRIOT, Monsieur Sullivan CELLIER, et Monsieur Alexis MASSON conseillers municipaux

**Excusées** : Madame Agnès WILAUME (donne pouvoir à Madame Christelle MASSON) et Madame Julie BRUYERE (donne pouvoir à Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR)

**Secrétaire de séance** : Monsieur William GOURBIERE

**ORDRE DU JOUR**

- Le procès-verbal du conseil municipal du 31/03/2026 est approuvé à l'unanimité.
- **Délibération 2026 20 D Renouvellement de la commission communale des impôts directs CCID**

Considérant que la CCID doit être renouvelée dans un délai de deux mois suivant l'installation du conseil municipal ; Considérant que cette commission est composée du Maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants ;

Considérant que le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double, soit 12 commissaires titulaires, 12 commissaires suppléants ;

Le conseil municipal à l'unanimité tire au sort 24 noms qui seront proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques.

- **Délibération 2026 21 D Désignation d'un correspondant défense**

Madame le Maire expose la nécessité de désigner un correspondant défense (CORDEF) pour la durée du mandat. Le rôle du CORDEF porte notamment sur :

- Relayer les informations relatives au Ministère des Armées, auprès des autres élus et des administrés, et être capable d'orienter les interlocuteurs vers les services concernés,
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, entre autres en direction des jeunes générations, Faciliter l'intervention des forces armées sur votre commune au profit de la population, en cas de déploiement suite à une catastrophe par exemple.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur William GOURBIERE.

- **Délibération 2026 22 D Référent déontologue des élus locaux – Désignation et convention**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De désigner Monsieur Jean-François KERLEO, Professeur de droit public à Aix Marseille Université et vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique en qualité de référent déontologue des élus,
- D'approuver la convention avec Loire Forez agglomération, qui fixe les modalités de la saisine du référent déontologue des élus, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à disposition et ainsi que les modalités financières,
- D'autoriser Madame le Maire à la signer et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

- **Délibération 2026 23 D Tarifs location salle Saint Martin – Funérailles**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :



**MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ**

**(Loire – 42600)**

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**29/04/2026 - 19 heures**

De fixer un tarif spécifique pour l'utilisation de la salle « Salle Saint-Martin » à l'occasion d'obsèques ayant lieu sur la commune.

Le tarif est fixé à 50 €, comprenant le forfait chauffage, pour la mise à disposition de la salle pour une journée, à la suite d'obsèques célébrées sur la commune.

Le ménage de la salle est à la charge de l'utilisateur. À défaut de réalisation du ménage ou en cas de nettoyage insuffisant, il sera facturé un montant forfaitaire de 100 €.

Ces dispositions s'appliquent uniquement dans le cadre d'obsèques concernant un défunt domicilié sur la commune ou dont les funérailles sont célébrées sur le territoire communal.

• **Délibération 2026 24 D Adhésion à l'offre WEMAGNUS de Berger Levrault - choix du pack**

Considérant que la commune utilise actuellement les logiciels métiers fournis par la société Berger-Levrault dans une version installée localement ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public, la sécurité des données et l'adaptation aux évolutions réglementaires ;

Considérant la proposition de migration vers l'offre « WeMagnus », solution hébergée accessible via internet ;

Considérant que cette offre présente les avantages suivants accessibilité à distance pour les agents et élus ; connecteurs inclus sans surcoût (ACTES, CFU, Chorus Pro, DSN, parapheurs...) ; mises à jour automatiques intégrées ; suppression des coûts liés aux interventions techniques sur les postes ; sauvegardes automatiques et sécurisation des données ;

Considérant l'offre financière suivante :

- Solution actuelle : 1 453,95 € HT / an
- Offre WeMagnus : Pack Standard : 1 872 € HT / an ; Pack Optimal : 2 420 € HT / an ; Formation (optionnelle) : 500 € HT / jour

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver la migration vers l'offre WeMagnus proposée par la société Berger-Levrault, de retenir l'offre pack standard, d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. De prévoir les crédits nécessaires au budget communal, sur les exercices concernés. De valider, le cas échéant, la réalisation d'une formation pour les agents pour un montant de 500 € HT.

• **Délibération 2026 25 D Désignation d'un référent CLECT**

Madame le Maire expose la nécessité de désigner un référent CLECT pour la durée du mandat.

En effet Loire Forez agglomération doit constituer la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui a pour mission principale d'établir un rapport portant évaluation des charges financières transférées à l'EPCI ou aux communes membres de l'EPCI dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues.



**MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ**

**(Loire - 42600)**

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**29/04/2026 - 19 heures**

Cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres. Lors de sa séance du 21 avril 2026, le conseil communautaire en a fixé sa composition comme suit :

- 1 représentant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- 2 représentants pour les communes de plus de 5 000 habitants et de moins de 10 000 habitants
- 3 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Laurent GRIOT.

- **Questions diverses**

1. Gestion du personnel et administration

Entretien avec le personnel communal : Un point a été réalisé le 29 avril concernant le planning, les tâches et les fiches de poste, en présence de la commission personnel communal.

Contrat de Mme Dutel : L'agent souhaite rester sur Roche-en-Forez. Le CDG 42 a été sollicité pour évaluer le type de contrat à proposer.

Réunions à venir :

- o Réunion RPI le 12 mai à Lérigneux.
- o Conseil d'école le 28 mai à 19h à Roche.

2. Commission Voirie et Travaux

Chemin goudronné à Glizieux : Les travaux ont été effectués. Alexis Masson a noté un risque de dégradation rapide nécessitant une intervention préventive.

Chemins abîmés : La commission s'est rendue sur place. L'entreprise COFORET a été contactée. L'entreprise ELP (débardeur et sous-traitant) a été identifiée comme responsable des dégradations sur un chemin et doit confirmer la réparation par mail.

Projet chemin de Gourgon : Le chantier est prévu pour septembre. Il est nécessaire de préparer un courrier type pour informer les propriétaires et agriculteurs, et de prendre un arrêté si besoin.

Arbres tombés derrière le Moulin : Madame le Maire a eu un rendez-vous avec Mr TAVAUD, Madame DUMAS (LFA) et l'entreprise TRV Travaux Réseau Velay : L'intervention est prévue pour mi-mai/début juin. Les agriculteurs et propriétaires seront prévenus.

Étrave de déneigement : L'entreprise Dérory Béal a été contactée pour la facture. L'installation sur le tracteur est en attente. Le déneigeur, M. Emilien Grandpierre, a demandé un rendez-vous avec la commission pour discuter de sa convention.

Sentier GR : Le sentier est temporairement fermé. Loire Forez Agglomération a été contacté pour trouver une solution permettant le passage des piétons/vélos tout en empêchant les divagations d'ovins.

3. Environnement et Espaces verts

Plan d'eau : Face à la prolifération de végétaux, Loire Forez Agglomération va se renseigner pour la dépose d'un dossier d'entretien auprès de la DDT.

Nuisibles (frelons) : La mairie n'a pas encore de réponse concernant la demande de formation. M. Sullivan Cellier va se renseigner de son côté.



**MAIRIE ROCHE-EN-FOREZ**

**(Loire - 42600)**

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL  
29/04/2026 - 19 heures**

Divagation d'animaux (ovins) : 57 animaux ont été capturés sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau.

Abattage d'arbre (Douglas) : Mme le Maire a demandé trois devis, qui sont en attente de réception.

Entretien du Haut-Forez : Conformément aux discussions précédentes, des zones seront laissées non fauchées.

Poubelles du cimetière : M. Gourbière et M. Masson se chargeront de les vider.

**4. Bâtiments et Services Communaux**

Bibliothèque : Face à la faible fréquentation, Mme Bruyère se renseigne sur les pratiques des bibliothèques voisines. Un questionnaire sera diffusé aux habitants via un flyer.

Chauffage communal : Un administré a demandé à se raccorder. Le SIEL a été contacté.

Chaudière salle des fêtes : Une formation pour les élus sur la mise en route de la chaudière par l'entreprise Concept Chauffage est validée pour le 20 mai à 10h.

École : Une solution doit être trouvée pour le problème de l'interphone.

Accueil des tout-petits : Une problématique sur le manque de structures d'accueil a été soulevée.

Rangement : Il est suggéré de profiter de la brocante pour vider le grenier de la mairie et le local de rangement.

**5. Événements et Vie Locale**

Manifestations sportives : Le dossier du trail est maintenant validé. Des rendez-vous ont eu lieu en préfecture pour le tour d'Auvergne-Rhône-Alpes et la ronde des balcons.

Jurés d'assises : Le tirage au sort aura lieu le 21 mai à 9h.

Commémorations : Le conseil discutera de l'opportunité d'ajouter d'autres commémorations en plus de celle du 11 novembre.

Fête patronale : Une équipe d'élus sera formée sur la demande du comité des fêtes pour participer au biathlon festif.

**6. Urbanisme**

Un point a été fait sur les dossiers d'urbanisme et les recours possibles. Madame la maire a informé que ses adjoints peuvent gérer le dossier.

Fermetures de la mairie : La mairie sera fermée les 12, 13 et 26 mai et la semaine du 8 juin.

*Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30, la prochaine séance est fixée au 27 mai 2026 à 20h en mairie.*

Approuvé le 27/05/2026, à Roche-en-Forez

Le Maire, Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, William GOURBIERE

